



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**22 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt trois, le vingt juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, M. Thierry CAUSSE, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-071**

Domaine : 1.4 - Autres types de contrats

**OBJET : Retrait de la convention d'Adhésion au service « Payes multi collectivités » Centre de Gestion de l'Aude (CDG 11) .**

Vu les articles 4 et 5 de la convention d'adhésion du service paye multi collectivités du Centre de Gestion de l'Aude ;

Considérant que la Commune de Quillan a décidé de procéder au remplacement de son logiciel comptable et ressources humaines afin de pouvoir réintégrer la gestion de la paye ;

Considérant que la convention sus visée exige le retrait de la délibération n°2021-117 du 27 octobre 2021 ;

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

- 1- D'approuver le principe de non-renouvellement de la convention d'adhésion au service paye Multi collectivités du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude ;
- 2- Dire que le retrait sera effectif à compter du 31 décembre 2023.

- 3- Décide d'abroger à compter du 31 décembre 2023 la délibération n° 2021-117 du 27 octobre 2021.
- 4- Notifier la présente délibération à M. Le Président du CDG11.
- 5- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération notamment la signature de la convention.

IL demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Ouï l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

La secrétaire de séance,

Mme Nadia PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASSE



**2023-071****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-06-22T16-34-56.00 ( MI245886399 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230622-2023-071-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Retrait de la convention d'Adhésion au service " Payes multi collectivités " Centre de Gestion de l'Aude (CDG 11) .**Date de décision :** Jun 22, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-071.PDF](#)**Préparé**Date **22/06/23 à 16:34**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **22/06/23 à 16:34**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **22/06/23 à 16:45**